



**Senior Liberals' Commission • Liberal Party of Canada  
Commission des aînés libéraux • Parti libéral du Canada**

Date : 15 septembre 2020

Conformément à l'article 48 (Modifications) de la Constitution du Parti libéral du Canada, la Commission des aînés libéraux propose par la présente une modification à la Constitution.

**Modification proposée à la Constitution**

Insérer le mot « commissions » dans la dernière phrase du préambule de la Constitution du Parti libéral du Canada pour qu'elle se lise comme suit :

« La présente Constitution définit les institutions, les systèmes et les procédures suivant lesquels le Parti libéral du Canada s'emploie, en collaboration avec ses conseils provinciaux et territoriaux et les associations de circonscription et ses commissions, à réaliser ces idéaux au nom de tous les libéraux inscrits. »

Respectueusement,

**Doug Brydges et Roger Légaré**

Coprésidents

Commission des aînés libéraux

15 septembre 2020